#### AR PREFECTURE

006-210600110-20181218-12-DE Regu le 21/12/2018



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT DE NICE

## VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12 – <u>METROPOLE NICE COTE D'AZUR : RAPPORT D'ACTIVITES DU</u> 01.01.2017 AU 31.12.2017

Séance Publique Ordinaire du 18 DECEMBRE 2018 A 19 heures 30 dans la salle du Conseil Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS: M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN, Mme Flora DOIN

<u>PROCURATIONS</u>: Mme Aimée GARZIGLIA à Mme Françoise SANCHINI, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M. Claude CALIMAR, M. Jean-Elie PUCCI à M. A. RIOLI, Mme Sophie REID à Monsieur le Maire, M. Stefan VOISIN à Mme Christiane VALLON, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI,

QUORUM: 14 PRESENTS: 20 VOTANTS: 26

Secrétaire: Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 11 décembre 2018

### AR PREFECTURE

006-210600110-20181218-12-DE Regu le 21/12/2018



#### VILLE DE BEAULIEU SUR MER CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

# XII — <u>METROPOLE NICE COTE D'AZUR : RAPPORT D'ACTIVITES DU</u> 01.01.2017 AU 31.12.2017

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Par lettre du 2 novembre 2018, Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur a fait parvenir en Mairie :

Le rapport d'activités de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces documents doivent être communiqués à votre Assemblée en séance publique.

Je vous propose d'en prendre acte.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

#### A L'UNANIMITE,

- Prend acte du rapport d'activité du 01.01.2017 au 31.12.2017 de la Métropole Nice Côte d'Azur qui lui est présenté.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

TEN COM

Le Maire.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.